

DECISION DU MAIRE N°24-044

PORTANT FIXATION DE TARIFS EXCEPTIONNELS POUR LA BOUTIQUE DU CHATEAU DE GUILLAUME LE CONQUERANT

- DIRECTION CITOYENNETE ET RELATIONS PUBLIQUES -
- SERVICE CHATEAU -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU les articles L.2122-22-2° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 20-55 en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire, pendant la durée de son mandat, à fixer le tarif des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
VU la décision du Maire n° 24-025 portant fixation des tarifs de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;
CONSIDERANT la nécessité de fixer des tarifs à prix coûtant pour deux produits de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;

DECIDE

ARTICLE 1er:

Les tarifs (TTC) des produits listés ci-dessous, de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant sont fixés comme suit :

LIBELLE	PV TTC
poster heron 50*70	5,00€ 2,90 €
bloc magnet 10*21 heron	5,00€ 1,90 €

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et il en sera rendu compte lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le 10 AVR. 2024



Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY

TRANSMIS A LA PREFECTURE DU CALVADOS & AFFICHE LE

10 AVR. 2024
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr